

**Séance publique du 26 octobre 2023  
à 18h00**

**ROANNAIS  
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès  
42311 ROANNE

**N° DCC 2023-151**

Finances

Attribution d'un fonds de  
concours en investissement  
aux Communes d'Ouches,  
La Pacaudière, Sail les Bains,  
Saint Léger sur Roanne et  
Saint Romain la Motte

Neutralité fiscale

La convocation de tous les membres en exercice du Conseil communautaire a été faite le **20 octobre 2023**, dans les formes et délais prescrits par la loi.

**Etaient présents :**

Jean-Marc Ambroise - Christine Aranéo - Marcel Augier - Martine Barroso - Isabelle Berthelot - Franck Beysson - Michelle Bouchet - Marie-Christine Bravo - Catherine Brun - Marie-France Catheland - Nicolas Chargueros - Jean-Luc Chervin - Christine Chevillard - Pierre Coissard - Aimé Combaret - Jean-Paul Descombes - Pierre Devedeux - David Dozance - Christian Dupuis - Daniel Fréchet - Marie-Françoise Gaume - Annie Gerenton - Gilles Goutaudier - Guy Lafay - Christian Laurent - Maryvonne Loughraieb - Adina Lupu Bratiloveanu - Muriel Marcellin - Jean-Luc Mardeuil - Eric Martin - Patrick Meunier - Véronique Mouiller - Lucien Murzi - Nabih Nejjar - Yves Nicolin - Mahdi Nouibat - Gilles Passot - Yves Perrin - Philippe Perron - Marcel Peuillon - Éric Peyron - Christophe Pion - Serge Pralas - Stéphane Raphaël - Vickie Redeuilh - Marie-Hélène Riamon - Clotilde Robin - Martine Roffat - Sophie Rotkopf - Jean Smith - Jacques Troncy - Gilbert Varrenne.

**Etaient absents :**

Cf page suivante.

Nombre de conseillers	
En exercice	<b>83</b>
Présents	<b>52</b>
Pouvoirs	<b>23</b>
Pour	<b>75</b>
Contre	<b>0</b>
Abstention	<b>0</b>

Certifié exécutoire	
Reçu en Préfecture	<b>31/10/2023</b>
Publié	

Absents	Ni pouvoir Ni suppléant	Suppléant	Pouvoir donné à...
Jean-Jacques Banchet			Gilles Passot
Pierre Barnet	X		
Jean-Yves Boire			Marcel Augier
Romain Bost			Jacques Troncy
Edmond Bourgeon			Lucien Murzi
Laurence Boyer			Eric Martin
Dominique Bruyère	X		
Yves Chambost			Guy Lafay
Patrick Collet	X		
Sandra Creuzet-Taite			Clotilde Robin
Marie-Laure Dana Burnichon			Mahdi Nouibat
Hervé Daval			David Dozance
Christian Dorange			Vickie Redeuilh
Catherine Dufossé			Catherine Brun
Itidil Fadhloun Barboura			Eric Peyron
Jacky Geneste			Martine Barroso
Patricia Goutorbe	X		
Quentin Guillermin	X		
Jean-Paul Heyberger	X		
Fabien Lambert			Sophie Rotkopf
Hélène Lapalus			Adina Lupu Bratiloveanu
Christelle Lattat			Philippe Perron
Franck Maupetit			Annie Gérenton
Vincent Moissonnier	X		
Pascal Muzart	X		
Jade Petit			Maryvonne Loughraieb
Didier Prunet			Martine Roffat
Alain Rossetti			Gilles Goutaudier
Troncy Corinne			Yves Nicolin
Isabelle Valcourt			Jean-Luc Mardeuil
Denis Vanhecke			Marie-Hélène Riamon

Secrétaire désigné avec l'approbation de l'assemblée pour la durée de la séance : Nicolas Chargueros.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI concernant le versement de fonds de concours des communautés d'agglomérations à leurs communes membres en dérogation du principe d'exclusivité des compétences ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 mars 2013 approuvant le règlement d'attribution des fonds de concours ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 8 juillet 2013 approuvant la mise en place d'une autorisation de programme (en investissement) pour accorder des fonds de concours aux communes pour leurs projets communaux, dans le cadre du dispositif de neutralité fiscale ;

Vu les délibérations des Communes d'Ouches du 4 juillet 2023, de La Pacaudière du 11 juillet 2023, de Sail les Bains du 13 septembre 2023, de Saint Léger sur Roanne du 5 septembre 2023 et de Saint Romain la Motte du 29 août 2023, sollicitant l'octroi d'un fonds de concours par Roannais Agglomération ;

Considérant que le bénéficiaire du fonds de concours doit assurer, hors subventions et FCTVA, une part du financement au moins égale au montant du fonds de concours alloué ;

Considérant que la Commune d'Ouches sollicite un fonds de concours en investissement pour 2023 de 20 727 € auprès de Roannais Agglomération pour des acquisitions en investissement et des travaux sur les structures communales selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisitions et travaux	75 955.20	FCTVA	12 459.66
		Subventions	14 000
		Fonds de concours	20 727
		Reste à la charge de la Commune	28 768.54
<b>TOTAL</b>	<b>75 955.20</b>	<b>TOTAL</b>	<b>75 955.20</b>

Considérant que la Commune de La Pacaudière sollicite un fonds de concours en investissement pour 2023 de 24 983 € auprès de Roannais Agglomération pour des acquisitions en investissement et des travaux sur les structures communales selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisitions et travaux	71 289.71	FCTVA	11 694.36
		Fonds de concours	24 983
		Reste à la charge de la Commune	34 612.35
<b>TOTAL</b>	<b>71 289.71</b>	<b>TOTAL</b>	<b>71 289.71</b>

Considérant que la Commune de Sail les Bains sollicite un fonds de concours en investissement pour 2023 de 8 217 € auprès de Roannais Agglomération pour des acquisitions en investissement et des travaux sur les structures communales selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisitions et travaux	43 898	FCTVA	7 200
		Subventions	19 850
		Fonds de concours	8 217
		Reste à la charge de la Commune	8 631
<b>TOTAL</b>	<b>43 898</b>	<b>TOTAL</b>	<b>43 898</b>

Considérant que la Commune de Saint Leger sur Roanne sollicite un fonds de concours en investissement pour 2023 de 6 377 € auprès de Roannais Agglomération pour des acquisitions en investissement et des travaux sur les structures communales selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisitions et travaux	22 583.93	FCTVA	3 650.43
		Subventions	6 179.48
		Fonds de concours	6 377
		Reste à la charge de la Commune	6 377.02
<b>TOTAL</b>	<b>22 583.93</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 583.93</b>

Considérant que la Commune de Saint Romain la Motte sollicite un fonds de concours en investissement pour 2023 de 15 036 € auprès de Roannais Agglomération pour des acquisitions en investissement et des travaux sur les structures communales selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses TTC		Recettes	
Acquisitions et travaux	79 715.53	FCTVA	13 076.53
		Subventions	27 575
		Fonds de concours	15 036
		Reste à la charge de la Commune	24 028
<b>TOTAL</b>	<b>79 715.53</b>	<b>TOTAL</b>	<b>79 715.53</b>

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Attribue un fonds de concours de :  
20 727 € à la Commune d'Ouches,  
24 983 € à la Commune de La Pacaudière,  
8 217 € à la Commune de Sail les Bains,  
6 377 € à la Commune de Saint Léger sur Roanne,  
15 036 € à la Commune de Saint Romain la Motte ;
- Précise que ce fonds de concours correspond à une dépense d'investissement ;
- Précise que le montant du fonds de concours peut être révisé à la baisse lorsque le reste à charge du bénéficiaire est inférieur au fonds de concours attribué ;
- Dit que les crédits 2023 sont prévus au budget général sur l'autorisation de programme 198 « fonds de concours d'investissement aux Communes ».

Le Secrétaire de séance,  
**Nicolas Chargueros**

Le Président,  
**Yves Nicolin,**  
Maire de Roanne